



# le point

Bulletin du **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS**

**NOVEMBRE 2024**

Candidatures au Conseil d'État	3
Votations du 24 novembre	4-7
Retour de session	8-9
Action communale	11



## Merci **MARGAUX** !



Quelle chance pour le PSN lorsque, le 23 juin 2019, Margaux Studer a décidé de déposer sa candidature comme coordinatrice politique et chargée de communication ! Plus de 5 ans après, notre fervente camarade s'en va vers de nouveaux horizons, après avoir si brillamment contribué à construire le bel élan qui porte le parti actuellement.

Nombreux-ses sont les camarades qui ont pu compter sur l'efficacité de Margaux : président-e de section en recherche de matériel de campagne ; commission interne ayant besoin d'un accompagnement pour élaborer une résolution ; membre du parti se demandant quelle est notre position sur tel sujet ; conseiller-ère d'État souhaitant aborder un sujet au sein du parti ; président aux mille idées à la seconde et ayant besoin d'être tempéré...

Chaque fois, par téléphone, courriel ou en personne lorsque quelqu'un débarquait au secrétariat (pour le coup, pas rarissime), Margaux déployait des trésors de professionnalisme, d'entregent et de gentillesse. Nous ne saurions assez la remercier d'avoir été ce point de contact si précieux au cœur du PSN.

Mais bien plus, notre coordinatrice politique a mis toute son intelligence et ses convictions au profit des instances du parti, qui n'ont jamais pris une décision importante sans entendre son analyse. Là encore, je tiens à



remercier Margaux, qui a parfois adopté des angles d'analyse différents de la présidence, assurant ainsi que les grandes orientations de notre parti soient toujours prises au terme d'une réflexion exhaustive.

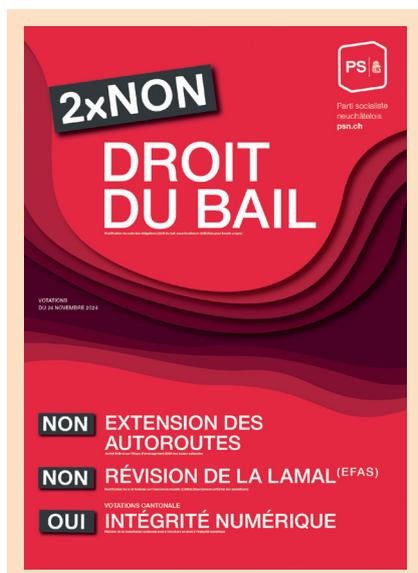
Nous le redirons au congrès, mais Margaux méritait cet édito du *Point*, dont elle était d'ailleurs la rédactrice en chef, pour lui faire part de nos vifs remerciements pour son magnifique travail durant toutes ces années !

C'est enfin également l'occasion de souhaiter la bienvenue pour le 1<sup>er</sup> novembre à notre nouveau coordinateur politique, Raphaël Girardin, avec lequel nous nous réjouissons de travailler et faire aboutir la campagne pour les cantonales 2025 à une double victoire de la gauche et du PSN !



### **Romain Dubois**

président du  
Parti socialiste neuchâtelois



## **CONGRÈS cantonal du 15 NOVEMBRE**

Réservez la date pour participer au prochain congrès du PSN, où nous aurons l'occasion de désigner nos candidates et candidats pour les élections cantonales !

## Frédéric **MAIRY**

D'une élection à l'autre, le temps passe, mais la consigne du *Point* reste : se présenter en 1200 signes. Voici dès lors une biographie resserrée, entre stabilité et changement. Ont évolué depuis l'élection complémentaire au Conseil d'État de novembre 2023 : mon âge (51 ans), ma fonction, mes connaissances, mon expérience, mon agenda. N'ont pas bougé : ma situation familiale (encore que, je suis désormais pacsé et mes trois enfants, d'une précédente union, sont aujourd'hui tous trois adultes et en études), ma motivation, mon sens du collectif, ma curiosité, ma conviction quant à la nécessité d'un État fort.

Du côté de mes goûts, je n'aime toujours pas le court-termisme, l'extrémisme, l'individualisme, l'opportunisme, mais bref, positivons. J'aime vivre dans ce canton dynamique, innovant, résistant, métissé. M'émerveiller de son cadre naturel, forêts en tête, et le traverser avec bonheur en marchant et en courant. Enrichir mes réflexions de rencontres, de lectures, de découvertes artistiques en tous genres. Manger et boire un verre en bonne compagnie. Me lever chaque matin en mesurant la chance qui est la mienne de pouvoir me sentir utile et de servir la collectivité.



## Florence **NATER**

Présenter qui je suis et mes motivations pour un 2<sup>e</sup> mandat au Conseil d'État, le tout en 1200 signes, joli défi. D'aucun-es diront que c'est dans la concision qu'on gagne en efficacité !

En presque 4 ans de fonction, exigeante mais ô combien passionnante de conseillère d'État, j'ai un peu vieilli. Mes convictions en faveur de l'égalité des chances, de la solidarité et de l'attention portée aux plus vulnérables d'entre nous n'ont, quant à elles, pas pris une ride. Elles sont le moteur de mon engagement au quotidien, avec les équipes de mon département et au sein du gouvernement.

De petits et grands progrès, fruits d'impulsions politiques et d'un travail collectif, ont pu être initiés et réalisés durant cette législature en matière de politique sociale, de lutte contre les violences et discriminations ou encore d'engagement pour l'égalité et l'inclusion.

On ne saurait toutefois s'en satisfaire. Les enjeux climatiques, géopolitiques, technologiques constituent de grands défis pour la solidarité et la cohésion sociale. Avec votre soutien, et celui de mon compagnon de vie et de nos deux filles, je souhaite avec détermination poursuivre mon engagement pour ne laisser personne au bord du chemin.



# L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE: une vision socialiste

Dès 2015, la notion d'intégrité numérique entre dans la prise de position du PSS « Politique liée à Internet »<sup>1</sup>.

« Le droit d'avoir un contrôle sur son identité numérique est donc un droit à pouvoir comprendre, connaître ce qui est collecté sur la base de notre vie numérique, soit les informations que nous transmettons explicitement, celles qui sont composées ou calculées par des sites que l'on visite ou des tiers sur la base de notre activité » (Samuel Bendahan<sup>2</sup>).

Le 24 novembre, le peuple neuchâtelois votera sur une modification de la Constitution « Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne ». L'introduction d'un nouveau droit fondamental dans la Constitution neuchâteloise déploie uniquement des effets verticaux entre l'État et ses citoyen·nes, dans un périmètre cantonal. Pourtant...

À l'heure où les échanges économiques, politiques et sociaux se font massivement en ligne, il est impératif de garantir des droits clairs et une protection renforcée à chacune et chacun. Introduire l'intégrité numérique dans la Constitution représente aussi un pas décisif pour une démocratie moderne et inclusive.

Les nouvelles technologies, bien qu'outil d'émancipation, renforcent les inégalités. Accès limité à Internet, manque de compétences numériques, exploitation de données personnelles par des entreprises avides de profit: ces difficultés touchent d'abord les plus vulnérables. L'intégrité numérique, en tant que droit constitutionnel, garantit que chacun·e dispose des mêmes protections et des mêmes opportunités dans le monde digital, sans distinction de revenu, d'âge ou de lieu de résidence.

Garantir l'intégrité numérique, c'est s'engager pour un avenir où les technologies seront utilisées de manière éthique et durable. Nous devons éviter que l'innovation se fasse au détriment des droits fondamentaux et nous assurer que le progrès technique bénéficie à toute la population. Un cadre constitutionnel clair permettra de définir les responsabilités des acteurs publics et privés, tout en favorisant des innovations respectueuses des droits humains et de l'environnement.

Nos données personnelles sont l'or noir du XXI<sup>e</sup> siècle, échangées et monétisées sans notre consentement. L'intégrité

numérique aide à poser des limites claires et strictes à leur exploitation: chaque individu est propriétaire de ses informations, qui ne peuvent être utilisées sans son consentement éclairé.

La démocratie numérique offre des opportunités inédites pour la participation citoyenne. Ces nouveaux outils permettent de s'informer, de débattre et de participer à des décisions politiques, bien au-delà des processus traditionnels. Cependant, cette démocratie participative ne peut se développer que si les citoyens ont confiance dans les outils numériques. En inscrivant ce droit dans la Constitution, nous ferons de notre canton un modèle de démocratie numérique, où chaque citoyen·ne, quel que soit son milieu, pourra s'exprimer librement et en toute sécurité.

L'intégrité numérique, plus qu'un simple enjeu technique, est un combat pour l'égalité, la justice sociale et la démocratie. Inscrivons ce droit dans notre Constitution pour garantir à chacune et chacun la maîtrise de sa vie numérique – pour protéger les plus vulnérables, défendre notre souveraineté face aux multinationales, construire une société numérique solidaire et démocratique.

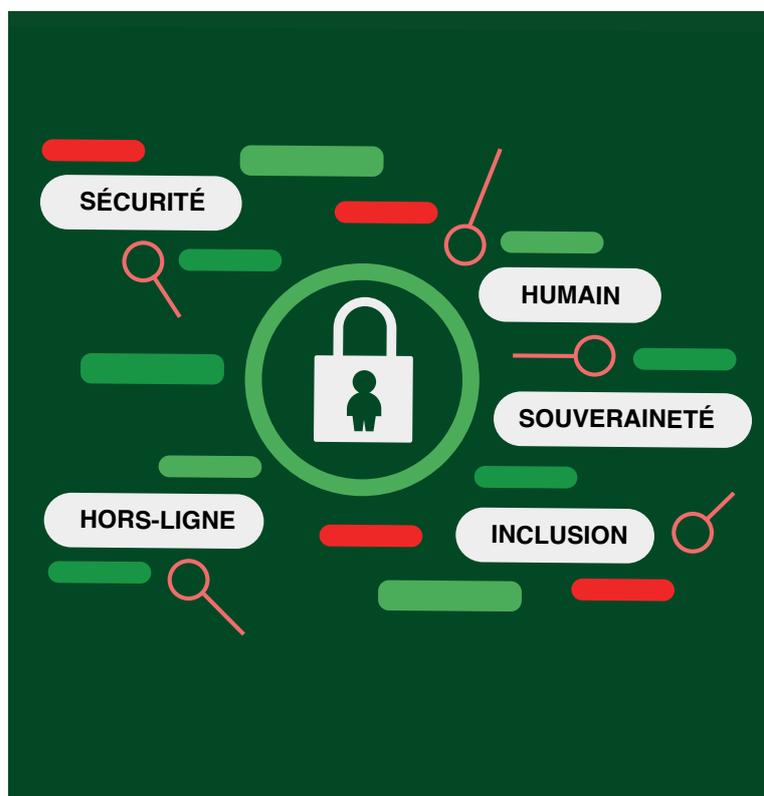
Voter pour l'intégrité numérique, c'est choisir un avenir où les droits humains sont au cœur du progrès technique.



**Anne Bramaud du Boucheron**  
députée

<sup>1</sup> Les chances offertes par Internet doivent profiter à tous, sans privilèges: papier de position du PS sur la politique liée à Internet. [bit.ly/355\\_politique\\_internet](https://bit.ly/355_politique_internet).

<sup>2</sup> Initiative parlementaire, septembre 2022: [bit.ly/355\\_initiative\\_parlementaire](https://bit.ly/355_initiative_parlementaire).





# Des **MILLIARDS** pour **LES** **AUTOROUTES** au détriment **DU CLIMAT:** **NON!**

L'extension des autoroutes, soutenue par le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise aux Chambres fédérales, est soumise à votation le 24 novembre. Le PS s'oppose fermement à ce projet qui prévoit d'élargir divers tronçons avec un budget dépassant 5 milliards de francs.

## Un encouragement à l'usage de la voiture

Les études et les expériences vécues dans d'autres pays montrent que l'augmentation de la capacité routière attire plus de véhicules. Au lieu de résoudre les problèmes de circulation, l'extension de l'offre autoroutière conduira, une fois réalisée, à une augmentation du trafic, rendant ainsi les routes plus congestionnées qu'auparavant. En corollaire, la capacité d'absorption des infrastructures routières, notamment dans les agglomérations, sera encore davantage mise sous tension, avec un impact croissant sur la qualité de vie des habitants.

Au lieu de diminuer le trafic, l'élargissement alimentera un cycle vicieux de congestion, aggravant ainsi les problèmes de pollution, de bruit et de sécurité.

Sachant que le trafic routier en Suisse est aujourd'hui responsable de près d'un tiers de toutes les émissions de gaz à effet de serre, l'élargissement des autoroutes tel que projeté est tout simplement irresponsable.

## Investissons dans la mobilité douce

Face à l'engorgement du réseau routier, la Suisse doit réorienter ses investissements vers des solutions de mobilité

durable. Cela implique de développer davantage encore et prioritairement les infrastructures pour les transports publics et d'améliorer les réseaux de pistes cyclables et piétonnes. En renforçant ces alternatives, il est possible de réduire la dépendance à la voiture. De l'avis du PS, il est nécessaire d'accompagner ce changement de cap d'une politique tarifaire favorable pour les transports publics afin de les rendre réellement attractifs et accessibles à l'ensemble de la population.

La réflexion doit également inclure une planification urbaine favorisant la proximité des services et des logements. Il s'agit de créer des environnements et de favoriser un aménagement du territoire encourageant les citoyens à adopter des modes de transport durables.

## L'élargissement des autoroutes se ferait au détriment de la protection du climat et des finances publiques

Les projets prévus vont à l'encontre de la protection du climat et entraîneront un surcroît de trafic dans les villes concernées. Miser maintenant sur les autoroutes est clairement en contradiction avec les objectifs climatiques de la Suisse alors que la protection de l'environnement représente un des plus grands défis de notre époque. Le lobby automobile et routier s'est pourtant imposé auprès de la majorité bourgeoise du Parlement fédéral.

De plus, le montant de 5,3 milliards nécessaire à la réalisation de ces projets ne tient pas compte des coûts d'entretien du réseau autoroutier, qui se chiffrent déjà, sans extension, à des milliards. Sans compter qu'il s'agirait, à entendre le Conseil fédéral, de la première étape, avant d'autres investissements autoroutiers devisés à hauteur de 35 milliards d'ici 2050.

Articuler de tels montants est d'autant plus choquant vu le débat actuel sur les finances du pays. Le Conseil fédéral annonce des coupes budgétaires drastiques pour les années à venir, il s'agit donc de prioriser nos actions en investissant dans des projets durables en matière de mobilité et non pas sur un modèle d'un autre temps.

Votons « non » le 24 novembre à un projet inefficace et irresponsable!



**Laurent Duding**  
député

# DÉFENDONS les droits des LOCATAIRES!

La situation actuelle sur le marché du logement est dramatique. Depuis 2005, malgré une baisse du taux d'intérêt de référence, les loyers ont augmenté de près de 25%, soit trois fois plus que l'indice des prix à la consommation durant la même période. Cela a conduit à un accroissement notable de la part du budget des ménages dédiée au loyer, qui culmine aujourd'hui jusqu'à plus de 40% pour les faibles revenus.

Les grands gagnants de cette évolution sont, sans surprise une fois de plus, les banques, les groupes immobiliers et les assurances qui possèdent d'innombrables logements locatifs en Suisse. Cependant, cela ne semble jamais leur être suffisant, puisqu'ils reviennent sans cesse avec de nouveaux projets iniques dans le but d'affaiblir la protection des locataires.

En plus, sous la pression du lobby immobilier, le camp bourgeois a sciemment renoncé à regrouper les différents projets de révision du droit du bail en un projet global, comme c'est généralement le cas. Face à cette «tactique du salami», des référendums distincts doivent chaque fois être lancés afin d'éviter que, tranche par tranche, les droits des locataires ne soient grignotés.



Cette fois-ci, c'est en un temps record qu'une alliance composée notamment de l'ASLOCA, des partis de gauche, des syndicats et de l'UNES (Union des étudiant-e-s de Suisse) est parvenue à récolter plus de 75 000 signatures pour chacun des deux référendums. Grâce à cela, nous avons l'occasion de nous exprimer le 24 novembre sur la révision tant du régime de la sous-location que de la résiliation en raison de besoin propre du bailleur.

## De quoi s'agit-il précisément ?

Concernant la sous-location, le projet de révision peut être résumé en deux points : d'une part, la sous-location serait plus difficile d'accès et, d'autre part, les résiliations seraient plus faciles et plus rapides.

Dans un premier temps, diverses exigences quant à la forme, conduisant à une bureaucratie inutile, devraient être remplies par le locataire souhaitant recourir à la sous-location. Le bailleur pourrait ensuite refuser de donner son consentement selon son bon vouloir et non plus uniquement pour des motifs listés dans la loi.

Finalement, à la moindre erreur d'ordre formel du locataire principal ou du sous-locataire, le propriétaire serait en droit de prononcer la résiliation du bail moyennant un délai de 30 jours seulement.

Le besoin propre du bailleur, quant à lui, fait partie des motifs de résiliation classiques par les bailleurs. La partie propriétaire d'un bien immobilier peut récupérer un logement pour elle-même ou ses proches, pour autant qu'un besoin propre et urgent le justifie. Avec la révision proposée, l'urgence ne serait plus nécessaire. Il suffirait d'un besoin important et actuel.

Il s'agirait là d'un fort basculement de la balance en faveur du bailleur. Cela aggraverait l'utilisation déjà abusive de ce mécanisme et entraînerait des conséquences dramatiques pour les locataires, en particulier les personnes âgées et les familles en difficulté, ainsi que pour les PME.

On peut résumer ce qui se cache derrière ces deux révisions par la phrase suivante : chasser les locataires pour relouer plus cher.

Même le Conseil fédéral, pourtant pas connu pour être un acteur majeur du progrès social, s'est opposé à ces deux révisions, les qualifiant de disproportionnées.

Le constat est dès lors clair, chères et chers camarades, il faut s'opposer à ces nouvelles attaques du lobby immobilier contre les droits des locataires.



**Marius Hofer**  
coprésident du PSCN

# NE DONNONS PAS LES CLÉS DE LA SANTÉ AUX ASSURANCES!

Après des années de discussions, le Parlement a adopté la réforme EFAS (Financement uniforme des prestations de santé), qui modifie la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Le projet veut uniformiser le financement des prestations de santé pour en répartir la charge à 73,1 % pour les assurances et 26,9 % pour les cantons.

Suite au référendum lancé par le SSP, soutenu par l'USS et déposé le 18 avril, nous votons sur cet objet le 24 novembre.

La nouvelle répartition changerait profondément notre système de santé et impacterait les assuré-es, les bénéficiaires de soins – principalement les personnes âgées – et la qualité des soins, sans épargner le personnel soignant. La réforme menace également le service public: en transférant la responsabilité financière des cantons vers les caisses-maladie, elle donnerait encore davantage de pouvoir aux assureurs pour orienter le système de santé.

Car EFAS prévoit que 13 milliards d'argent public soient transférés directement aux caisses-maladie pour qu'elles gèrent l'entier des ressources financières. Les assurances auraient la mainmise sur le financement du système, les cantons seraient relégués à un rôle consultatif. Cela aurait un impact important lors de la détermination des tarifs des soins hospitaliers et des autres prestations de santé, comme les soins de longue durée et les soins à domicile, également intégrés dans la réforme.

Sous couvert de la nécessité d'uniformiser, la réforme priverait les cantons de leur rôle crucial dans l'organisation et le financement des soins, laissant le champ libre aux acteurs privés.

C'est une perte de contrôle démocratique inédite qui est proposée!

Quant à l'argument selon lequel EFAS pourrait faire baisser les primes LAMal, rien n'est moins sûr. De l'aveu même d'une étude de la Confédération, il est encore difficile de prédire les effets sur les dépenses de santé ou la qualité des soins.

Si l'on considère la tendance à l'augmentation continue des primes, il est même à prévoir que dans la majorité des cantons, les primes prendront directement l'ascenseur pour s'adapter à la nouvelle clé de répartition. Et il n'y a pas qu'au niveau des primes que la situation s'aggraverait, puisqu'il est également prévu de supprimer le plafond actuel (20 %) de participation aux coûts des résident-es en EMS. Ce changement se fera fatalement sur le dos des personnes ayant besoin de soins constants.

Nous savons que les assurances maladie n'agissent pas par philanthropie, mais sont un puissant acteur de ce qu'elles considèrent comme un marché: notre santé. Elles savent qu'elles trouveraient largement leur compte dans la réforme, comme en témoignent les 1,5 million de francs qu'elles investissent dans la campagne.



Notre système de santé n'a pas besoin d'une énième réforme au profit d'acteurs privés pour qui la santé est un business. Nous avons besoin de solutions durables pour la population qui subit année après année la hausse des primes, de transparence sur les coûts de la santé et la fixation des primes, de garanties quant à la qualité des soins et aux conditions de travail du personnel soignant. EFAS ne propose rien de cela, au contraire. En offrant la gestion du système aux assurances, EFAS aggraverait encore les problèmes existants.

Face à ces risques, il faut dire NON à EFAS pour préserver un système de santé solidaire et centré sur les besoins réels des patient-es. Ne cédon pas aux sirènes du lobby des caisses-maladie, défendons une santé publique accessible à toutes et tous!



**Martine Docourt**  
conseillère nationale

## Pour une **ACTION** **CANTONALE** d'envergure **CONTRE** le **HARCÈLEMENT** **SCOLAIRE!**

**Il n'est pas acceptable que des milliers d'élèves neuchâtois se rendent tous les jours à l'école avec la boule au ventre.**

Trop longtemps ignoré ou considéré avec légèreté dans le débat public, le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Il peut prendre différentes formes : violences physiques, violences verbales, intimidations répétées, mise à l'écart, cyberharcèlement... Cette réalité alarmante prend place chaque jour dans les cours de récréation et les classes neuchâtoises et peut avoir des conséquences graves et durables.

Suite à ce constat, des député·es socialistes ont invité l'ensemble des partis politiques de même que les syndicats enseignants (SAEN et SSP), la Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN) et l'association des pédiatres neuchâtois à réfléchir à une approche cantonale du sujet. Les travaux, sur plusieurs mois, ont permis d'identifier différents angles d'action et ont débouché sur quatre motions parlementaires aujourd'hui déposées au Grand Conseil.



Photo de la conférence de presse du 2 septembre

Ces motions demandent au Conseil d'État d'agir selon quatre axes :

- Établir un état des lieux du harcèlement scolaire afin d'évaluer la prévalence et d'identifier si certaines catégories d'élèves sont particulièrement touchées,
- Mettre en place un plan cantonal d'action, qui doit prévoir notamment un protocole pour traiter les situations de harcèlement, de former les élèves pour qu'ils identifient et annoncent les cas de harcèlement, de garantir la présence de personnes formées et de repenser les sanctions,
- Solliciter les moyens financiers nécessaires pour permettre aux éducateur·trices et aux enseignant·es de faire face à ces problématiques avec les ressources suffisantes,
- Lutter contre l'omniprésence des objets connectés à l'école par une réglementation stricte et des interdictions.

Ces propositions se sont construites à partir du retour des acteur-trices du terrain et des expériences menées ailleurs. Si des dispositions sont déjà prises dans certains cercles scolaires, il s'agit d'harmoniser et de renforcer ces mesures dans tout le canton.

Bien sûr le harcèlement ne se produit pas qu'en milieu scolaire. Néanmoins, les élèves y passent une grande part de leur journée. C'est aussi une question de principe : l'école appartient à toutes et tous, chaque élève doit pouvoir s'y sentir pleinement à l'aise.

Le sujet figure désormais à l'interminable ordre du jour du Grand Conseil... la suite au prochain épisode



**Antoine de Montmollin**  
président du groupe

## **SESSIONS de SEPTEMBRE et OCTOBRE**

### **Pour un système d'asile à dimension humaine**

Sur la base d'une proposition du groupe socialiste, le Grand Conseil a adopté le 3 septembre, par 97 voix contre 1 opposition, une initiative cantonale urgente à l'Assemblée fédérale pour un système d'asile à dimension humaine. Cette initiative demande un redimensionnement des lieux d'accueil, un encadrement et un accompagnement renforcés et des mesures rapides pour gérer les comportements problématiques.

### **39 millions pour le Centre archives et patrimoine à La Chaux-de-Fonds**

C'est à l'unanimité que le Grand Conseil a validé un crédit de 38,58 millions de francs pour le nouveau Centre archives et patrimoine, dont 13,1 millions à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit d'un projet durable d'un point de vue social, écologique et économique qui permet de regrouper les archives de l'État et de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le groupe socialiste a applaudi et soutenu cette belle collaboration !

### **Transition écologique et marché du travail**

Suite à un important travail en commission, deux projets de loi socialistes concernant la transition écologique et l'évolution des compétences professionnelles ont été acceptés à une large majorité par le Grand Conseil. Désormais, les projets d'insertion ainsi que les mesures d'intégration professionnelle financés par le Canton veilleront à favoriser l'évolution des compétences des demandeurs et demandeurs d'emploi vers les besoins d'une économie durable d'un point de vue écologique et social.

### **Encouragement à la culture : une loi qui manque d'ambition**

Si la nécessité d'une nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC) n'était contestée par personne, le groupe socialiste s'est battu pour rendre le projet du Conseil d'État plus consistant et en phase avec les besoins et préoccupations des acteurs culturels. De nombreux amendements ont été déposés, notamment suite au travail de la commission interne culture du PSN, avec un succès limité auprès de la majorité au Parlement... Il s'agira désormais de se battre pour renforcer les moyens à disposition dans le cadre du traitement de l'initiative populaire « 1 % pour la culture ».

### **Intelligence artificielle, canton et citoyen-nes**

C'est sans opposition que le Grand Conseil a accepté un postulat du groupe socialiste demandant au Conseil d'État de procéder à une analyse des effets potentiels de l'intelligence artificielle (IA) et de l'utilisation d'algorithmes complexes sur les politiques publiques et les réglementations cantonales et communales. Grâce à cet objet, notre canton pourrait être l'un des premiers à poser un cadre démocratique, humain et égalitaire à l'utilisation de l'IA par l'État.

### **Bienvenue au groupe !**

La députation est heureuse d'accueillir deux nouvelles membres pour les derniers mois de la législature : Marianne Gay et Elisabeth Moser !

# LE CANTON se dote d'UNE STRATÉGIE GLOBALE en matière d'ADDICTIONS



Identifiée comme dossier stratégique par le Conseil d'État, la Stratégie neuchâteloise Addictions (SNA)<sup>1</sup> a été discutée au Grand Conseil lors de la session du 3 septembre. Un débat qui s'est tenu dans une certaine discrétion. Et cela alors même que les addictions (alcool, tabac, drogues illégales et/ou jeux d'argent, notamment), caractérisées par des comportements compulsifs persistants, ont des conséquences graves pour les personnes concernées, que ce soit pour leur santé, leur vie familiale, professionnelle et/ou sociale. Sans oublier leurs effets économiques importants. S'il fallait retenir un seul chiffre, évoquons les coûts économiques (dépenses de santé, pertes directes de productivité ou encore poursuites pénales) estimés à quelque 7,86 milliards de francs en Suisse en 2017. Le canton de Neuchâtel n'est pas moins concerné que les autres régions du pays : la proportion de consommateurs-trices à risque en matière d'alcool est plus élevée ici qu'en moyenne suisse. Il en va de même pour le tabagisme ou encore la consommation de cannabis, pour ne citer que quelques exemples. En conséquence, les enjeux individuels et collectifs sont importants.

Si le canton de Neuchâtel s'engage activement dans ce domaine depuis de nombreuses années, c'est la première fois que l'État se dote d'une stratégie cantonale exposant à la fois la vision politique et les axes déterminant le cadre des interventions pour les dix ans à venir. Historiquement rattachée au département en charge des institutions sociales pour adultes<sup>2</sup>, la politique publique en matière d'addictions est évidemment très transversale. Elle implique étroitement cinq services de l'État (au sein de trois départements), le pouvoir judiciaire et des institutions sociales et de santé partenaires. La SNA a été élaborée en étroite concertation avec ces différents acteurs, notamment par l'engagement des membres de la commission cantonale des addictions (CCA)<sup>3</sup> et l'organisation d'ateliers participatifs menés avec des professionnel·les de terrain.

Basée sur le modèle de la Stratégie nationale de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la SNA se décline selon la structure des 4 piliers que sont la prévention, la

thérapie, la réduction des risques et la régulation, ajoutant un axe plus transversal destiné en particulier à renforcer la coordination de la gouvernance entre les nombreux et différents acteurs.

En matière de prévention, la stratégie vise par exemple à renforcer le repérage précoce des jeunes en mettant un accent spécifique sur les substances largement consommées. Dans le domaine de la thérapie, il s'agit notamment d'améliorer la prise en charge des cas complexes ou encore de développer et consolider l'accompagnement ambulatoire. La réduction des risques envisage en particulier de poursuivre les réflexions sur les lieux de consommation sécurisés. Dans le domaine de la régulation, la connaissance du « marché » constitue l'un des défis identifiés.

Avec la SNA, le canton dispose aujourd'hui d'un cadre et d'une vision partagée permettant d'envisager à futur les actions et mesures concrètes à prendre ou à renforcer.



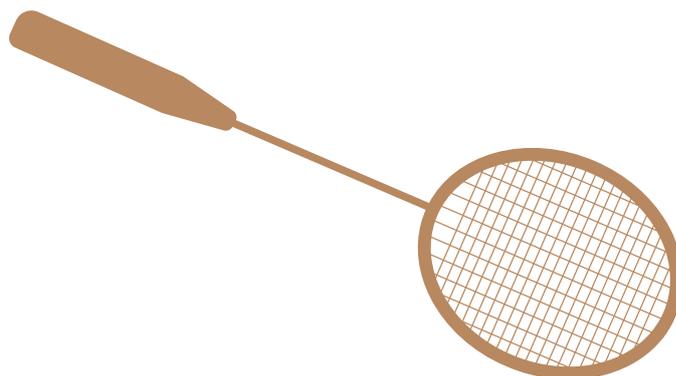
**Florence Nater**  
conseillère d'État

<sup>1</sup> Rapport 24.032 du Conseil d'État au Grand Conseil : [bit.ly/355\\_Rapport\\_etat](https://bit.ly/355_Rapport_etat).

<sup>2</sup> Le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) depuis 2021.

<sup>3</sup> La commission cantonale des addictions (CCA) est une commission consultative du Conseil d'État, basée sur la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInCA).

# Enfants, parents – TOUS À LA SALLE de gym DIMANCHE MATIN!



Nous sommes un de ces dimanches gris, le vent souffle et la pluie guette. Au salon les enfants se chamaillent. Il y a de l'électricité dans l'air. Sortir? Cela en vaut-il vraiment la peine – la pluie ne saurait tarder. Un musée? Pourquoi pas, mais on y était déjà la semaine dernière. Pas l'énergie de motiver les troupes cette fois-ci, d'autant que la visite risque à nouveau de ressembler à une course-poursuite. Cet épisode évoque-t-il des souvenirs? Il vous parle?

Pour les parents de la commune de Neuchâtel dont les enfants ont 6 ans ou moins, finies les tergiversations du dimanche! Grâce à la motion déposée par notre camarade Claire Hunkeler, « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin », il sera possible pour les petits de bouger et de s'amuser en automne et en hiver dans un espace gratuit. Rien de tel aussi pour créer de nouvelles relations parents-enfants!

Le projet s'inspire du modèle des soirées MidNight JeuNE en place depuis 2011 en ville de Neuchâtel. Celui-ci consiste à mettre à disposition des ados âgés de 12 à 17 ans deux salles de sports chaque samedi soir en libre accès et avec encadrement durant la période scolaire. Le but : développer l'activité physique comme moyen de favoriser la santé publique et de lutter contre les addictions. Si le succès du concept repose sur une surreprésentation masculine, fait qui a lieu de nous interpeller, sa longévité démontre néanmoins combien le rôle de l'action publique demeure central pour la cohésion sociale.



Dans sa version plus « familles », c'est le concept de « Salle ouverte » de la fondation Radix qui a été proposé. Le programme a déjà fait ses preuves outre-Sarine avec 115 sites ouverts pour près de 27 000 enfants accueillis en 2023, avec une répartition filles-garçons plutôt équilibrée.

Point fort et originalité de ce programme : l'engagement de la population civile à travers le bénévolat. Avec un concept basé sur l'engagement citoyen, le projet peut plus facilement être déployé sur plusieurs sites simultanément. De plus, afin d'éviter toute concurrence avec les clubs sportifs, le choix s'est porté sur trois salles ne répondant pas à des normes d'utilisation sportive : l'ancienne salle polyvalente de Corcelles-Cormondrèche, la salle de gym de Vauseyon et celle du Crêt-du-Chêne. Et si le projet fait ses preuves, il pourrait aussi s'étendre à d'autres quartiers.

L'Université de Neuchâtel, en particulier à travers son programme en Sciences et Pratiques du Sport / SePS, pourrait à terme être impliquée. En effet, dans le cadre du cursus d'études, des programmes pratiques doivent être proposés. L'organisation d'activités pour les enfants pourrait ainsi être intégrée sous forme de stages. Une telle perspective renforcerait, diversifierait et pérenniserait le programme.

L'appel aux bonnes volontés, tant auprès du grand public qu'auprès des associations de quartiers et de l'association faitière bénévolat neuchâtel (bn), a déjà été lancé ou est en passe de l'être.

Surprenons-nous à rêver que dans la foulée de La Côte-aux-Fées et de la commune de Neuchâtel, cette démarche associant une offre de santé publique, une démarche de vivre-ensemble et un encouragement pour les familles suscite l'engouement des premiers concernés et qu'elle fasse des émules ailleurs dans le canton!



**Ariane Huguenin**  
présidente de groupe, PSCN



Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

Vous souhaitez adhérer au **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS** ou recevoir **LE POINT**?

Contactez-nous :

Éditeur

**Parti socialiste neuchâtelois**

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

### Impressum

Bulletin adressé aux abonné-es et entités intéressées aux activités du PSN

Rédactrice en chef - Margaux Studer

Graphisme et illustration - Nathan Jucker

Relecture - Johanne Lebel Calame

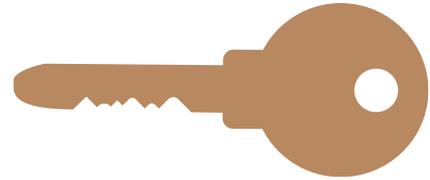
Impression - Imprimerie de l'Ouest SA

Parution 5 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs

Abonnement de soutien - 50 francs

IBAN : CH92 0900 0000 2000 3004 7

# AGENDA



<b>31</b> octobre	<b>Séance de préparation Grand Conseil</b>
<b>4</b> novembre	<b>Élections cantonales 2025 : soirée de campagne interne</b>
<b>9</b> novembre 11 h	<b>Apéro de la diversité</b> La Chaux-de-Fonds
<b>12</b> novembre 18 h 15	<b>Commissions 60+ et Affaires sociales</b> Neuchâtel
<b>15</b> novembre 19 h	<b>Congrès cantonal</b> Ferme de Pierre-à-Bot, Neuchâtel
<b>21</b> novembre 19 h	<b>Séance de préparation Grand Conseil</b>
<b>28</b> novembre 19 h	<b>Séance de préparation Grand Conseil</b>
<b>8</b> février 10 h	<b>Congrès cantonal</b>

➤ Votre agenda en ligne sur  
[www.psn.ch](http://www.psn.ch)

P.P.  
2000 Neuchâtel



**le point**  
psn.ch/le-point

